

Le 19 février 2010

Par courrier électronique

Destinataires : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2**

La Régie reprend les travaux relatifs à la Phase 2 du dossier mentionné en rubrique.

Tel que mentionné dans sa décision D-2009-097, la Régie entend tenir une rencontre préparatoire afin de planifier la poursuite de l'audience.

Elle demande donc aux participants de préciser, d'ici le **4 mars 2010 à 12 h**, d'une part leurs plages de disponibilité, par demi-journées, au cours de la période allant du 6 au 15 avril 2010 et, d'autre part, les sujets qu'ils souhaitent aborder lors de cette rencontre préparatoire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as